



Les décisions du Bureau en bref

15 décembre 2021

Parc naturel régional du Pilat 15 décembre 2021

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITES DES COMMISSIONS ET COMITES DE PILOTAGE

- La commission Aménagement du territoire et Paysages réunie le 18 octobre 2021 a échangé sur le lancement des travaux d'élaboration du Plan Paysage qui dureront jusqu'à fin 2022, les travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc qui devront être exemplaires et démonstratifs et la deuxième édition du concours d'architecture qui se concentrera sur la réhabilitation du bâti existant.
- La commission Évaluation et Révision de la Charte a travaillé le 9 novembre 2021 sur le cahier des charges de l'évaluation finale de la charte, le bilan des premiers temps de concertation avec la population sur le diagnostic du territoire et les choix graphiques pour la communication liée à la révision de la charte.
- La dernière réunion du comité de pilotage du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat s'est tenue le 10 novembre 2021 afin d'échanger sur le programme d'actions à conduire en 2022 et la priorisation des actions à réaliser en cas de baisse des subventions. Le bilan à mi parcours du contrat a également été abordé : 32 actions sur 42 prévues ont d'ores et déjà été engagées par 24 maîtres d'ouvrage différents.

- La commission Biodiversité et Eau s'est réunie le 24 novembre 2021 pour notamment valider l'appel à manifestation d'intérêt « Commune engagée pour la Nature » dont l'objectif est d'accompagner des communes volontaires dans l'élaboration d'un plan communal d'actions en faveur de la biodiversité. Une boîte à outils « biodiversité » pour les élus est également en cours de construction. La stratégie nationale des aires protégées (SAP) a été discutée.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé

- l'avenant 2022 à la convention avec l'Office du Tourisme du Pilat ;
- l'avenant à la convention avec le Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) qui permet au Parc de bénéficier des services de ce centre sur la période 2022-2024 ;
- le renouvellement de la convention avec le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre qui portera sur la période 2022-2026 ;
- la signature d'un contrat de bail rural avec un agriculteur pour les terrains appartenant au Parc sur la commune de Saint-Appolinard.

DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT :

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de subvention du Parc auprès de la Région et de l'Union européenne (programme LEADER) pour l'animation du Plan Pastoral Territorial en 2022 ;
- la demande de subvention du Parc auprès de l'Union européenne (programme LEADER) pour l'animation dédiée à mise en œuvre du programme LEADER en 2022 ;
- la demande de subvention du Parc auprès de l'Union européenne (FEDER région) pour l'animation dédiée à la mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » de 2022 à 2025 ;
- les demandes de subvention du Parc auprès de la Région, du Département du Rhône et de la DREAL pour l'animation et les suivis naturalistes nécessaires au maintien de l'Observatoire de la biodiversité du Pilat ;
- la candidature du Parc à l'appel à projets du Département de la Loire pour la mise à jour et la redynamisation de l'observatoire participatif de la flore patrimoniale du Pilat ;
- la candidature du Parc à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de l'Office Français de la Biodiversité pour animer en 2022 et 2023 le défi « Familles à Biodiversité Positive » ;
- le nouveau plan de financement pour le projet porté par le Parc de constitution d'un conservatoire des savoir-faire du Pilat.

RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT SERVICE CIVIQUE

Le Bureau du Parc a validé la demande de renouvellement de l'agrément qui permettra au Parc, sur la période 2022-2024, d'avoir recours à des volontaires en service civique principalement dans trois domaines d'intervention : la gestion des sentiers de randonnée, la gestion de la surfréquentation des sites emblématiques et la mise en œuvre d'actions naturalistes.

POINTS DIVERS

Le Bureau a échangé sur une première version de la note d'orientations relative à la future charte du Parc 2026-2041.

Il a validé le calendrier des instances pour le 1er semestre de l'année 2022 :

Réunions du Bureau (mercredi 18h30)	Réunion du Comité syndical (mercredi 18h30)
19 janvier	12 janvier
9 février	9 mars
23 mars	22 juin
13 avril	
18 mai	
8 juin	



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr